

SOCIETE NOUR RECYCLING
SOCIETE ANONYME IU: 1761717Y
AU CAPITAL DE 6 200 000 DINARS
SIEGE SOCIAL Route de Sousse KM 6, 2033 Megrine

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 Septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et samedi le 13 septembre à 11heures, les actionnaires de la société NOUR Recycling, en abrégé « SNR », Société Anonyme au capital de Six Millions Deux Cent Mille Dinars (6 200 000 Dinars), se sont réunis à l'Hôtel RADISSON BLU GRH, ROME, Italie, en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des délais et mode de convocation ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- 4- Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- 6- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 7- Allocation des jetons de présence ;
- 8- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
- 9- Nomination d'un Commissaire aux comptes
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale et qui a été annexée au présent procès-verbal.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fethi GHALI, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Salah SOUKI représentant CIL Sicar et Monsieur Victor SPIRIEV représentant SNA par procuration du directeur général, sont nommés scrutateurs.

Maître Maher SNOUSSI est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissent 100% des actions, les conditions de quorum étant réalisées, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président demande à l'assemblée de reconnaître la régularité de la convocation, ce que l'assemblée reconnaît à l'unanimité, en accordant à ce titre, parfaite décharge au président.

Le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés :

- Une copie des statuts de la société
- Les états financiers de l'exercice de 2024
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice de 2024
- Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration ayant arrêté les états financiers de 2024
- Le texte de projet des résolutions

Le président déclare que les documents ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social. L'assemblée lui donne acte des déclarations.

Le rapport du conseil d'administration et les rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes ont été par la suite lus aux actionnaires.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Les explications et questions sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement pour adoption les résolutions suivantes :

1ère Résolution : Validité de la réunion.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2eme résolution : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31-12-2024, l'Assemblée approuve ce rapport dans son intégralité et dans tous ses détails.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

3eme résolution : Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers).

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

4eme Résolution : Approbation des Conventions réglementées

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes de la Société, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions suivantes mentionnées dans ledit rapport et ce, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :

- 1- Souscription en 2024 de 5 contrats de leasing avec la Compagnie Internationale de Leasing pour un montant total en principal de 478 611 Dinars. Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 18/01/2024.
- 2- Des avances en Comptes Courants Associés d'un montant de 500 000 Dinars accordées à la société Nour Recycling par son PDG Mr Fethi GHALI, rémunérées au taux de 8%. La charge financière comptabilisée au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 6 795 Dinars. Cette Convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29/10/2024.
- 3- Des avances en Comptes Courants Associés d'un montant de 80 000 Dinars, non rémunérées, accordées à la Société Nour Recycling par son PDG Mr Fethi GHALI. Ce montant a été remboursé courant 2024
- 4- Acquisition d'une fourgonnette d'occasion de marque DACIA auprès de la société Nour Distribution pour un montant de 14 000 Dinars.
- 5- Acquisition d'une cuve de 3 M 3 en PP avec pompe et tableau auprès de la société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant de 13 500 Dinars
- 6- Achat de batteries usagées auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour au prix du marché et selon les fluctuations mensuelles pour un montant total de 1 753 754 Dinars.
- 7- Achats de déchets de plomb auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour

del

- pour un montant total de 25 002 Dinars
- 8- Achats de plomb d'œuvre auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant total de 102 828 Dinars
 - 9- Achats de plomb antimoine auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant total de 42 810 Dinars
 - 10- Achats d'étain auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant total de 15 864 Dinars
 - 11- Achats déchet de plaque auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant total de 102 214 Dinars
 - 12- Achats d'oxydes auprès de la Société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant total de 190 710 Dinars
 - 13- Achat de batteries usagées auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour au prix du marché et selon les fluctuations mensuelles pour un montant total de 366 713 Dinars.
 - 14- Achats de carbonate de soude auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant total de 4 590 Dinars
 - 15- Achats d'antimoinés auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant total de 11 20 258 Dinars
 - 16- Achats de soufre auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant total de 1 320 Dinars
 - 17- Achats de coke de pétrole de fer auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant total de 211 827 Dinars
 - 18- Achats de battitures de fer auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant total de 9 782 Dinars
 - 19- Achats de déchets de plaque auprès de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant total de 30 131 Dinars
 - 20- La société Nour Recycling a facturé des ventes à la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour pour un montant de 5 778 609 Dinars en HT Le solde client SNA présente au 31/12/2024 un solde débiteur de 382 263 dinars.
 - 21- Achat de batteries usagées auprès de la Société tunisienne des Accumulateurs industrielles Nour pour un montant total de 127 013 Dinars.
 - 22- Achat de plomb antimoine auprès de la Société tunisienne des Accumulateurs industrielles Nour pour un montant total de 31 518 Dinars.
 - 23- Achat d'étain, de poudre d'étain et de crasse d'étain auprès de la Société tunisienne des Accumulateurs industrielles Nour pour un montant total de 38 388 Dinars.

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants, tels que visés à l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2024, sont définies comme suit :

Etant rappelé que le Conseil d'Administration, réuni le 05/03/2022, a fixé le salaire net du Président Directeur Général à 20 000 Dinars Net par mois.

Désignation	Charges 2024	Passif au 31/12/2024
Salaires Bruts	363896DT	120000DT

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

5eme résolution : Affectation résultat 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un déficit de -1 998 122,501 Dinars aux Résultats Reportés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

del

6eme résolution : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration, y compris le président, pour leur gestion durant l'exercice 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

7eme résolution : Allocation des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de Vingt Mille Dinars (20 000DT) pour chaque administrateur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

8eme résolution : Nomination nouveau membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale décide de renouveler ou nommer, selon le cas, les membres suivants en tant qu'administrateurs :

- Fathi GJHALI
- Vasil Georgiev
- Mihayl Mihaylov
- Razvan Dusceag
- Salah SOUKI ;

pour une période de trois ans qui se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

9eme résolution : Nomination Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de nommer Grant Thornton, représentée M. Wassim Chakroun, comme commissaire aux comptes de la Société pour une période de Trois ans, qui se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Mise au vote, Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10eme résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Mise au vote, Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président
Mr Fathi GHALI

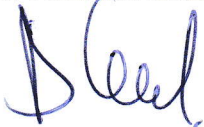


Enregistré à la Direction des Finances
Le: 23/03/2024
Quittance N° 2525716
Enregistrement N° 2525716
Recu La Somme de: 2525716
Le Receveur

LES SCRUTATEURS

Le Secrétaire
Me Maher SNOUSSI
Rue de Riadh, Mutuelleville
1082 Tunis
71.843.385 - 71.845.578
Fax: 71.847.311

SNA NOUR représentée par
Mr Victor SPIRIEV



C.I.L SICAR représentée par
Mr Salah SOUKI

